

États financiers de

**L'ASSOCIATION CANADIENNE  
DES PRODUCTEURS DE  
SEMENCES**

et le rapport des auditeurs indépendants sur ces états

Exercice clos le 31 janvier 2020



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.  
150, rue Elgin  
Bureau 1800  
Ottawa ON K2P 2P8  
Canada  
Téléphone 613-212-5764  
Télécopieur 613-212-2896

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres du l'Association canadienne des producteurs de semences

### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association canadienne des producteurs de semences (« l'entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 janvier 2020;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 janvier 2020, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

### ***Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)

Le 1<sup>er</sup> mai 2020

# ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Table des matières

Exercice clos le 31 janvier 2020

---

## États financiers

État de la situation financière.....	1
État des résultats.....	2
État de l'évolution de l'actif net.....	3
État des flux de trésorerie.....	4
Notes afférentes aux états financiers.....	5
Tableau des frais généraux et administratifs.....	15

# ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

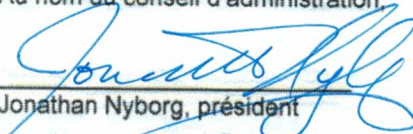
État de la situation financière

Au 31 janvier 2020, avec informations comparatives de 2019

	2020	2019
<b>Actif</b>		
Actif à court terme		
Trésorerie	651 871 \$	547 855 \$
Débiteurs (note 6)	242 582	618 522
Charges payées d'avance	65 332	95 904
	<u>959 785</u>	<u>1 262 281</u>
Placements (note 2)	1 300 995	1 456 433
Immobilisations corporelles et incorporelles (note 3)	183 835	259 201
Actif reporté au titre du régime de retraite (note 7)	497 371	103 215
	<u>2 941 986 \$</u>	<u>3 081 130 \$</u>
<b>Passif et actif net</b>		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	589 286 \$	626 176 \$
Produits reportés	67 856	58 678
	<u>657 142</u>	<u>684 854</u>
Apports reportés destinés à l'achat d'immobilisations (note 5)	-	14 055
Actif net (note 8)		
Investi en immobilisations corporelles et incorporelles	183 835	245 146
Non affecté	100 000	2 137 075
Grevé d'affectations internes	2 000 000	-
	<u>2 283 835</u>	<u>2 382 221</u>
Engagements (note 9)		
Adoption de nouvelles politiques comptables (note 11)		
Évènement subséquent (note 12)		
	<u>2 940 977 \$</u>	<u>3 081 130 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,

  
Jonathan Nyborg, président

  
G. Chancey, directeur général

# ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

État des résultats

Exercice clos le 31 janvier 2020, avec informations comparatives pour la période de neuf mois allant du 1<sup>er</sup> mai 2018 au 31 janvier 2019

	2020	2019 (9 mois)
<b>Produits</b>		
Frais de superficie	1 279 364 \$	1 312 385 \$
Droits d'adhésion	668 200	699 400
Frais de superficie des succursales	427 427	480 049
Frais de service à la clientèle	406 304	429 014
Évaluation pour les inspections ACIA	171 688	195 891
Droits d'adhésion des succursales	135 425	146 780
Divers	109 137	58 102
Frais de parcelle	88 890	87 120
Contribution au projet Programme canadien d'adaptation agricole	52 480	–
	<b>3 338 915</b>	<b>3 408 741</b>
<b>Charges</b>		
Frais généraux et administratifs (tableau)	2 721 623	2 418 059
Frais des succursales payer	562 852	626 829
Inspections ACIA	172 308	195 641
Dépense du projet Programme canadien d'adaptation agricole	88 899	–
Dépense du projet Synergie des semences	214 064	86 979
	<b>3 759 746</b>	<b>3 327 508</b>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges, avant les éléments ci-dessous	(420 831)	81 233
<b>Autres produits (charges)</b>		
Amortissement des apports reportés destinés à l'achat d'immobilisations	14 055	59 955
Perte sur cession d'immobilisations	(4 070)	–
	<b>9 985</b>	<b>59 955</b>
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges</b>	<b>(410 846)\$</b>	<b>141 188 \$</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

# ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 janvier 2020, avec informations comparatives pour la période de neuf mois allant du 1<sup>er</sup> mai 2018 au 31 janvier 2019

	Grevé d'affectations internes	Investi en immobilisations corporelles et incorporelles	Non affecté	2020 Total	2019 Total (9 mois)
Solde déclaré	– \$	245 146 \$	2 137 075 \$	2 382 221 \$	2 231 095 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	–	(4 070)	(406 776)	(410 846)	141 188
Réévaluations relatives au passif du régime de retraite	–	–	312 460	312 460	9 938
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	–	46 186	(46 186)	–	–
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	–	(117 482)	117 482	–	–
Amortissement des apports reportés destinés à l'achat d'immobilisations	–	14 055	(14 055)	–	–
Transfert de fonds	2 000 000	–	(2 000 000)	–	–
<b>Solde à la fin du période</b>	<b>2 000 000 \$</b>	<b>183 835 \$</b>	<b>100 000 \$</b>	<b>2 283 835 \$</b>	<b>2 382 221 \$</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers.



# ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 janvier 2020, avec informations comparatives pour la période de neuf mois allant du 1<sup>er</sup> mai 2018 au 31 janvier 2019

	2020	2019 (9 mois)
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes		
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(410 846)\$	141 188 \$
Éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	117 482	110 732
Amortissement des apports reportés destinés à l'achat d'immobilisations	(14 055)	(59 955)
Perte à la cession d'immobilisations	4 070	-
Augmentation de l'actif reporté au titre du régime de retraite	(394 156)	(13 595)
Variation du fonds de roulement hors caisse lié au fonctionnement		
Diminution (augmentation) des Sommes à recevoir	375 940	(72 272)
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	30 572	(16 533)
Augmentation (diminution) des créditeurs et des charges à payer	(36 890)	330 379
Augmentation (diminution) des produits reportés	9 178	(86 176)
	(318 705)	333 768
Activités d'investissement		
Diminution des placements	156 447	238 912
Activités de financement		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(46 186)	(51 692)
Réévaluations relatives au passif du régime de retraite	312 460	9 938
	266 274	(41 754)
Augmentation de la trésorerie	104 016	530 926
Trésorerie au début de l'exercice	547 855	16 929
Trésorerie à la fin de l'exercice	651 871 \$	547 855 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

# ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 janvier 2020

---

L'Association canadienne des producteurs de semences (l' « Association ») offre des services de lignage des grandes cultures, de concert avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments, à plus de 4 000 producteurs de semences au Canada.

L'Association a été constituée en société sans capital-actions en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes* et depuis le 30 juillet 2013, ses statuts sont dressés conformément à la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

S'agissant d'un organisme de bienfaisance, elle n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu aux termes de l'alinéa 149(1)l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*.

## 1. Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, qui sont énoncés dans la Partie III du Manuel de CPA Canada – *Comptabilité* et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

### a) Méthode comptable

L'Association applique la méthode du report s'appliquant aux organismes sans but lucratif pour comptabiliser les apports.

Les produits tirés des honoraires et de la vente de rapports de production sont constatés lorsque les services sont rendus ou que les biens sont vendus. Les apports destinés à l'achat des immobilisations corporelles et incorporelles sont reportés et amortis dans les résultats à un taux correspondant au taux d'amortissement des immobilisations achetées.

### b) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les placements sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. L'Association a choisi de comptabiliser ces instruments financiers à leur juste valeur.

Les coûts de transaction engagés pour l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

# ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 janvier 2020

---

## 1. Principales conventions comptables (suite)

### b) Instruments financiers (suite)

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, l'Association détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, l'Association ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation qu'elle s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances donnent lieu à une reprise au cours d'une période ultérieure, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

### c) Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles achetées sont comptabilisées au coût. Les frais de réparation et d'entretien sont passés en charges. Lorsqu'une immobilisation corporelle et incorporelle ne contribue plus à la capacité de l'Association de fournir des services, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire au taux annuel de 10 % pour le mobilier et de 25 % pour le matériel informatique et les immobilisations incorporelles.

### d) Coûts et obligations au titre des régimes de retraite

L'Association offre un régime de retraite à prestations déterminées qui couvre une partie de ses employés. Les prestations sont fondées sur les années de service ainsi que sur la rémunération de l'employé pendant ses trois meilleures années.

L'Association offre aussi un régime de retraite à cotisations déterminées, qui verse des prestations de retraite à ses employés. Le coût du régime à cotisations déterminées est constaté en fonction des cotisations devant être faites au cours de chaque période.

# ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 janvier 2020

---

## 1. Principales conventions comptables (suite)

### d) Coûts et obligations au titre des régimes de retraite (suite)

L'Association utilise la méthode de la constatation immédiate pour comptabiliser s régime à prestations déterminées. Elle comptabilise les obligations afférentes à ce régime à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour gagner les prestations de retraite. L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services (laquelle tient compte des hypothèses utilisées par la direction aux fins de capitalisation, de la croissance d'autres coûts, de l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels). La date d'évaluation des actifs du régime, lesquels sont constatés à leur juste valeur, et de l'obligation au titre des prestations constituées coïncide avec la clôture de l'exercice de l'Association.

Entre les évaluations actuarielles, l'Association applique la technique d'extrapolation pour estimer l'obligation au titre des prestations constituées. Elle comptabilise cette obligation après en avoir déduit la juste valeur des montants du régime, en tenant compte de toute provision pour moins-value dans l'état de la situation financière de fin d'exercice.

Le coût annuel des prestations est comptabilisé dans l'état des résultats et les gains et pertes actuariels sont comptabilisés dans les apports reportés.

La capitalisation du régime de retraite est conforme aux exigences légales et aux méthodes actuarielles normalisées. L'actif du régime de retraite est employé à l'achat de rentes viagères au profit des employés au moment de la retraite lorsque les prestations du régime sont majorées. Des rentes supplémentaires sont achetées au profit des employés retraités.

### e) Opérations de change

Les opérations réalisées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change moyen de la période. Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes de change sont constatés en résultat.

### f) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui auront une influence sur les montants déclarés de l'actif et du passif, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés des produits et des charges pour la période. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Ces estimations sont revues tous les ans et lorsque des corrections deviennent nécessaires, elles sont constatées dans les états financiers de l'exercice où elles sont connues.

# ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 janvier 2020

## 2. Placements

Les placements se composent des titres suivants :

	2020	2019
Certificats de placement garantis	708 000 \$	700 901 \$
Épargnes à intérêt élevé	–	124 695
Placements à long terme		
Titres d'État à revenu fixe	186 529	234 053
Titres à revenu fixe de sociétés	122 090	195 429
Actions	277 621	197 656
Intérêts courus sur les placements	5 746	3 699
<b>Total des placements</b>	<b>1 299 986 \$</b>	<b>1 456 433 \$</b>

Les certificats de placement garantis présentent des taux d'intérêt allant de 1,55 % à 3,75% et ont des dates d'échéance allant de 2021 décembre à 2029 juin. Les titres présentent des taux d'intérêt allant de 1,55 % à 3,00 % et ont des dates d'échéance allant de 2020 juin à 2023 janvier.

## 3. Immobilisations corporelles et incorporelles

	Coût	Amortissement cumulé	2020 Valeur comptable nette	2019 Valeur comptable nette
Immobilisations corporelles				
Mobilier et matériel	81 187 \$	46 835 \$	34 352 \$	43 596 \$
Améliorations locatives	118 893	104 910	13 983	42 252
Ordinateurs	206 406	149 688	56 718	64 827
	406 486	301 433	105 053	150 675
Immobilisations incorporelles	771 451	692 669	78 782	108 526
	1 177 937 \$	994 102 \$	183 835 \$	259 201 \$

Au 31 janvier 2019, le coût et l'amortissement cumulé s'élevaient respectivement à 1 559 247 \$ et à 1 300 046 \$.

# ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Période clos le 31 janvier 2020

## 4. Crédoiteurs et charges à payer

À la fin de l'exercice, l'Association n'avait aucune somme à payer au titre des remises gouvernementales ou des cotisations sociales.

## 5. Apports reportés destinés à l'achat d'immobilisations

	2020	2019
Solde au début de l'exercice	14 055 \$	74 010 \$
Moins : Amortissement	14 055	59 955
Solde à la fin de l'exercice	– \$	14 055 \$

## 6. Débiteurs

	2020	2019
Comptes clients	204 462 \$	312 443 \$
Taxes à la consommation à recevoir	42 292	33 335
Contributions du projet à recevoir	–	276 601
	246 754	622 379
Provision pour créances douteuses	(4 172)	(3 857)
	242 582 \$	618 522 \$

## 7. Actif/passif reporté au titre des régimes de retraite

L'Association administre les régimes de retraite de ses employés, qui consistent en des régimes à prestations déterminées et à prestations déterminées enregistrés auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario et qui couvrent la plupart des employés de l'Association.

La dernière évaluation actuarielle a eu lieu en date du 30 novembre 2017. La dernière extrapolation fondée sur les hypothèses actuelles a été réalisée au 31 janvier 2019. La prochaine évaluation actuarielle aux fins de capitalisation doit être produite en date du 30 novembre 2020, ou plus tôt, conformément à la Loi sur les régimes de retraite (Ontario).

# ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Période clos le 31 janvier 2020

## 7. Actif/passif reporté au titre des régimes de retraite (suite)

Dans le cadre des règles régissant les régimes soumis à la réglementation provinciale, ceux-ci doivent satisfaire à certaines exigences de solvabilité qui supposent la dissolution et la liquidation du régime à la date de l'évaluation. Les résultats de l'évaluation actuarielle réalisée au 30 novembre 2017 aux fins de capitalisation faisaient état d'un excédent de 51 973 \$ selon l'approche de solvabilité et d'un déficit de 354 040 \$ selon l'approche de continuité, d'après des hypothèses économiques valables au 30 novembre 2017.

Le rapprochement entre l'état de capitalisation du régime de retraite à prestations déterminées et le montant constaté dans les états financiers s'établit comme suit :

	2020	2019
Juste valeur de l'actif du régime	5 073 448 \$	4 597 159 \$
Obligation au titre des prestations constituées	(4 576 077)	(4 493 944)
	497 371 \$	103 215 \$

### a) Actif du régime

	2020	2019
Juste valeur de l'actif au début de l'exercice	4 597 159 \$	4 626 094 \$
Rendement réel de l'actif	642 754	131 385
Cotisations de l'employeur	116 089	28 987
Cotisations des employés	13 370	11 513
Prestations versées	(295 924)	(200 820)
Juste valeur de l'actif à la fin de l'exercice	5 073 448 \$	4 597 159 \$

La charge liée au régime de retraite à prestations déterminées pour l'exercice s'élève à 15 701\$ (33 397 \$ en 2019) et elle est comprise dans la charge des avantages sociaux qui figure dans le Tableau des frais généraux et administratifs.

# ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Période clos le 31 janvier 2020

## 7. Actif/passif reporté au titre des régimes de retraite (suite)

### b) Obligation au titre des prestations constituées

	2020	2019
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	4 493 944 \$	4 536 474 \$
Augmentation de l'obligation	53 440	40 539
Prestations versées	(295 924)	(200 820)
Intérêts	247 167	187 130
Perte actuarielle	77 450	(69 379)
<b>Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice</b>	<b>4 576 077 \$</b>	<b>4 493 944 \$</b>

### c) Actif des régimes

L'actif des régimes est investi dans les titres suivants au 31 janvier :

	2020	2019
Trésorerie et équivalents	7 %	4 %
Titres à revenu fixe	34 %	39 %
Actions canadiennes	29 %	27 %
Actions étrangères	30 %	30 %

### d) Hypothèses

Les hypothèses importantes suivantes ont servi à la comptabilisation du régime de retraite à prestations déterminées au 31 janvier :

	Régime de prestations de retraite	
	2020	2019
Obligation au titre des prestations constituées :		
Taux d'actualisation	5,50 %	5,50 %
Hausse du taux de rémunération	0,00 %	2,00 %
Coût des prestations :		
Taux d'actualisation	5,50 %	5,50 %
Rendement prévu de l'actif du régime	5,50 %	5,50 %
Hausse du taux de rémunération	3,25 %	3,25 %



# ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Période clos le 31 janvier 2020

## 8. Actif net

L'Association considère son capital comme étant son actif net. Son objectif général à l'égard du capital consiste à financer les immobilisations corporelles et incorporelles, la recherche et les activités courantes.

Les actifs nets grevés d'une affectation d'origine interne sont des fonds engagés à des fins particulières en application de la politique du conseil d'administration d'Ingénieurs Canada, comme suit :

Catégorie de réserve	Objet	Montant
Fonds de transition	L'Association a besoin de fonds pour entreprendre ces prochaines années des initiatives et des projets spéciaux qui s'inscrivent dans sa stratégie.	500 000 \$
Fonds pour éventualités	L'Association maintient un fonds pour éventualités afin d'atténuer financièrement le risque qu'un événement défavorable imprévu et important ou qu'un changement important n'affecte ses activités.	1 500 000 \$

L'Association n'est pas assujettie à des exigences de l'extérieur en fait de capital mais le conseil d'administration créera aussi de nouveaux fonds de réserve ou supprimera les fonds existants, selon les besoins.

## 9. Engagements

L'Association loue des locaux pour bureaux aux termes de contrats de location-exploitation échéant le 31 mai 2021 et du matériel aux termes de contrats de location-exploitation échéant le 31 octobre 2021. Les paiements annuels minimaux pour chacun des cinq prochains exercices se répartissent comme suit :

2021	65 881 \$
2022	124 297
2023	158 025
2024	163 500
2025	10 063
	<hr/>
	521 766 \$

# ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Période clos le 31 janvier 2020

---

## 10. Risques financiers et concentration du risque de crédit

### a) Risque de change

L'Association est exposée à des risques financiers découlant des fluctuations des taux de change et de leur volatilité. Dans le cours normal de ses activités, l'Association a acheté des placements libellés en dollars américains de 46 525 \$ (39 233 \$ en 2019). À l'heure actuelle, l'Association ne conclut pas de contrats à terme de gré à gré afin d'atténuer ce risque.

### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Association ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. L'Association gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins de fonctionnement. Elle prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de pouvoir disposer des fonds suffisants pour honorer ses engagements.

### c) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et entraîne de ce fait une perte financière. L'Association est exposée au risque de crédit relativement aux débiteurs. L'Association évalue les débiteurs de façon continue et constitue une provision pour créances douteuses à l'égard de toutes les sommes qui ne sont pas recouvrables. Les montants inclus dans la provision pour créances douteuses sont donnés à la note 6.

### d) Risque de taux d'intérêt

L'Association est exposée au risque de taux d'intérêt sur ses instruments financiers à taux d'intérêt fixes. De plus amples renseignements sur les placements à taux fixe sont donnés à la note 2.

### e) L'Association estime ne pas encourir de risque de change important découlant de ses instruments financiers.

Les expositions au risque n'ont pas changé depuis 2019.

# ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Période clos le 31 janvier 2020

---

## 11. Adoption de nouvelles politiques comptables

Le 1er janvier 2019, l'Association a adopté les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif suivantes :

- Le chapitre 4433, en remplacement du chapitre 4431, « Immobilisations corporelles détenues par les organismes sans but lucratif »
- Le chapitre 4434, en remplacement du chapitre 4432, « Actifs incorporels détenus par les organismes sans but lucratif »
- Le chapitre 4441, en remplacement du chapitre 4440, « Collections détenues par les organismes sans but lucratif ».

L'Association a adopté ces normes de façon prospective.

L'Association appliquera la méthode de décomposition pour la capitalisation et l'amortissement des immobilisations corporelles importantes qu'elle acquerra au cours des exercices ultérieurs, comme l'exige le chapitre 4433.

L'Association n'a pas d'actifs qui correspondent à la définition d'une immobilisation incorporelle ou d'une collection aux termes des chapitres 4434 et 4441.

L'adoption de ces nouvelles normes comptables n'a entraîné aucune modification des montants déclarés dans les états financiers pour l'exercice clos le 31 janvier 2019 et des chiffres correspondants.

## 12. Événement subséquent

Après le 31 janvier 2020, l'Association mondiale de la santé a annoncé que l'épidémie de COVID-19 avait atteint des proportions pandémiques. Les gouvernements du monde entier, y compris les gouvernements fédéral et provinciaux du Canada, ont donc pris des mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du virus. La situation évolue constamment et la durée et l'ampleur ultimes de l'incidence sur l'économie et des répercussions financières pour nos entreprises demeurent inconnues pour le moment, mais pourraient se traduire par une perte de valeur de nos placements et de l'actif reporté au titre du régime de retraite, de futures baisses de revenus et l'utilisation de l'actif net accumulé pour assurer la viabilité des activités.

# ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES

Tableau des frais généraux et administratifs

Exercice clos le 31 janvier 2020, avec informations comparatives pour la période de neuf mois allant du 1<sup>er</sup> mai 2018 au 31 janvier 2019

	2020	2019 (9 mois)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	117 482 \$	110 732 \$
Assemblée générale annuelle (valeur nette – voir la note ci-dessous)	32 576	16 293
Créances douteuses	316	2 572
Services contractuels	163 872	125 527
Traitement des données	122 642	91 450
Avantages sociaux	233 088	213 833
Honoraires	99 000	83 500
Assurances	35 067	26 466
Internet et service du site Web	14 399	9 364
Droits d'adhésion	20 303	9 956
Fournitures de bureau et papeterie	19 136	18 141
Postes	11 292	10 819
Présentations et commandites	22 179	11 330
Imprimerie	2 808	5 770
Honoraires professionnels	71 504	56 560
Publicité	15 565	21 955
Loyer	106 279	79 595
Location de matériel	13 616	12 361
Salaires	1 075 130	803 540
Projets spéciaux	6 157	160 296
Abonnements	526	243
Développement technique et développement des données	104 508	89 426
Téléphone	11 540	8 007
Frais de déplacement des administrateurs	279 165	308 913
Déplacements du personnel	143 473	141 410
	<b>2 721 623 \$</b>	<b>2 418 059 \$</b>

Note :

Les dépenses liées à l'assemblée générale annuelle pour l'année considérée sont nettes, en raison de leur passage du mandant au mandataire.